

L'AVEU D'UNE CANDIDATE

Une candidate à la présidence de la Société des agrégés de l'Université vient de publier, sur son site de campagne, un point de vue intitulé *Notation et évaluation des professeurs* particulièrement révélateur d'une attitude qui discrédite toute prétention à présider notre association.

Alors même, en effet, que cette dame coopère depuis septembre 2009 avec le président de l'association, dont elle est la « chargée de mission », ni l'une ni l'autre de ces deux personnes n'a cru bon de porter à la connaissance des membres de la Société des agrégés de l'Université les projets de ce décret, lesquels n'ont été reproduits ni dans la revue *L'Agrégation*, ni sur le site officiel de la Société. Les Sociétaires n'accèdent à la connaissance directe du texte qu'au moment où il est publié au *Journal Officiel*, figé dans une forme réglementaire, puisque reste seule la possibilité d'une remise en cause résultant d'une décision politique.

Cette omission confirme, à l'égard des Sociétaires, auxquels pourtant le responsable de l'association est astreint à rendre des comptes, une attitude hiérarchique particulièrement déplacée, voire infantilisante, puisque la candidate à la présidence de la Société ose leur affirmer que « le danger n'était pas bien grand »! Cette attitude conviendrait sans doute au porte-parole d'un Gouvernement, mais non au responsable d'une association comme la nôtre, lequel est tenu au contraire de donner toute leur dimension aux arguments des adhérents, afin que des analyses et des motions sans ambiguïté soient nourries de leurs contributions. Seule devrait rassurer les Sociétaires la certitude que la qualité de l'Enseignement sera, par leur association, défendue contre vents et marées, en dehors de toute spéculation sur le cours des événements politiques, et à la seule lumière de ce principe constitutionnel: « L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

Cette omission confirme, à l'égard des pouvoirs publics, une attitude de renonciation, puisque l'article entend soumettre la pensée des adhérents à une « nécessité », celle de prendre en compte « une inflation de l'évaluation [...] à laquelle la notation des professeurs n'échappera pas ». « N'échappera pas »! Ce futur est terrible. Il est honteux.

Comme candidate à la présidence de notre association, cette dame nous promet maintenant que, si elle est élue, elle fera « en sorte que le Comité puisse disposer de tous les éléments nécessaires à la formulation d'un vœu clair »: il ne saurait y avoir aveu plus flagrant des ambiguïtés coupables que nous avons déjà plusieurs fois dénoncées. Mais cette promesse vient trop tard. Nous sommes dès maintenant suffisamment instruits, par ladite « chargée de mission », sur l'attitude qui serait celle de la présidente.

Plus que jamais, nous devons agir pour que que la Société des agrégés de l'Université redevienne la force critique et intransigeante de défense de notre Enseignement.